RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT du CHER

**----------**

**MAIRIE**

**DE**

**LA CHAPELLE-HUGON**

**18150**

---------

**☎ : 02 48 74 07 16 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

▤ : 02 48 74 11 20 Compte rendu sommaire du 16 juin 2018

L’an deux mil dix huit, le 16 juin, à dix heures trente, le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-HUGON dûment convoqué, s’est réuni à la mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GIOT.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Membres présents : Mesdames Simon, Ciot, Doussot

Messieurs Giot, Mouilleron, Grèze, Declunder

Absents excusés Mme Rouchwarger qui donne pouvoir à Mme Ciot

M. Mazur qui donne pouvoir à Mme Doussot,

Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Grèze

Après l’accueil des conseillers (ères) et l’approbation du compte rendu de la séance du 1er juin 2018, le conseil municipal passe à l’ordre du jour.

**I/ RAPPORT SDE18 (Syndicat d’Energie du Cher)**

Le Maire revient sur le dossier de l’enfouissement des lignes électriques et téléphoniques envisagé dans le cadre de l’aménagement et la sécurisation de la Croix Blin (place de la mairie). Il s’agit des lignes moyenne tension (HTA : 120m) et haute tension (BT : 400 m) ainsi que téléphoniques ; ces travaux impliqueront des modifications pour l’éclairage public. Estimation de la réalisation de la dissimulation des ces réseaux :

* pour la commune : 64 000 €
* pour le SDE 18 : 75 000 €

Considérant que tous les réseaux aériens visiblement disgracieux gâcheraient l’aménagement en projet place de la mairie, les conseillers (ères) présents autorisent le maire de confirmer par écrit au SDE 18 de réaliser les études définitives et de transmettre les plans de financement correspondants.

**II/ REMPLACEMENT ADJOINT TECHNIQUE**

Alors qu’il a le pouvoir de désigner par arrêté du maire la personne qu’il souhaite engager, par souci de transparence, le maire a dans un premier temps créer une commission (8 personnes) pour définir les critères nécessaires au poste à pourvoir, commission réunie une seconde fois pour examiner les candidatures (10) qui correspondaient au plus près de la fonction proposée (5). Ensuite le maire a demandé que le conseil municipal désigne deux conseillers (1 femme, 1 homme) pour l’assister lors des entretiens le samedi 9 juin 2018 ; tous trois ont préparé un questionnaire identique pour les postulants retenus (la veille le vendredi 8 juin à 17h30). Le mardi 12 juin les trois mêmes conseillers se sont à nouveau réunis pour comparer leurs notes et ont constaté que sans se concerter ils en étaient arrivés à la même conclusion.

Le samedi 16 juin à 10h30, lors du conseil municipal extraordinaire, le maire a donné la parole à Madame Magali DOUSSOT afin qu’elle relate le déroulement des entretiens et communique au conseil municipal le classement établi en fonction de la notation de chaque candidat ; après quoi le maire a demandé aux conseillers (ères) présents de valider le résultat désignant Monsieur Mickaël BOURG premier, lequel recevra un courrier afin de prendre les dispositions nécessaires pour occuper le poste dès que possible.